

Séance du 22 mai 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-deux mai à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRIER Patrice.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf M. WATISSE Eric, Mme TESTARD Claire, excusés
Mme DAUBENFELD Nicole a donné pouvoir à M. ROYER Jean-Marc,
Mme PETITJEAN Katya a donné pouvoir à Mme DESCHAMPS Isabelle,
M. LEFORT Clément a donné pouvoir à M. TIAFFAY Patrice.

Monsieur HALLIER Vincent a été nommé secrétaire.

Date de convocation : 4 mai 2018

Le compte-rendu de la séance du 17 avril 2018 est lu et approuvé.

I – Tirage des jurés d'assises

Le conseil municipal procède à l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2019 en tirant au sort 6 personnes sur la liste électorale de la commune. La cour d'appel de Reims désignera, au sein de cette liste, les deux personnes retenues.

II – Délibérations

➤ N° 33/2018 Information du conseil municipal sur les décisions prises en matière de marché public

Le conseil municipal est informé qu'en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 35/2014 du 10 avril 2014, reçue par la Sous-Préfecture de Reims le 17 avril 2014, donnant délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget, de la passation du marché suivant :

Date	2 mai 2018	2 mai 2018
Objet	Vidéosurveillance – Fourniture et installation	Vidéosurveillance – Maintenance annuelle
Titulaire	PROCEDO 70, route de Woippy BP 32143 57053 Metz Cedex 02	PROCEDO 70, route de Woippy BP 32143 57053 Metz Cedex 02
Montant HT	69 224,76 €	6 255,00 €
Mode passation	Groupement de commandes	Groupement de commandes

Le conseil municipal prend acte de cette information.

➤ N° 34/2018 Tarification du droit d'occupation temporaire de la voie publique

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le comité des fêtes organise une brocante le 3 juin prochain et qu'il convient de ce fait de fixer un droit d'occupation du domaine public pour ce type de manifestation,

Fixe le droit de place pour un emplacement de brocante à dix-sept euros (17 €) les cinq (5) mètres linéaires.

➤ **N° 35/2018 SCI AREFIM – Construction d’une plateforme logistique**

Le conseil municipal,

Vu le dossier de demande d’enregistrement d’une installation classée pour la protection de l’environnement déposé par la SCI AREFIM dont le siège social se situe 28, rue Buirette à Reims 51100 en vue de la création de cellules de stockage pour des matières combustibles rue Maurice Hollande à Reims,

Considérant que cette demande d’enregistrement a fait l’objet d’une consultation publique du lundi 16 avril au lundi 14 mai 2018 inclus,

Considérant qu’en vertu des dispositions de l’article R512-46-11 du code de l’environnement, le conseil municipal doit émettre un avis motivé dans les 15 jours suivants la fin de la consultation publique, soit avant le 29 mai 2018,

Après en avoir délibéré, au vu du dossier présenté, émet un avis favorable à cette demande.

➤ **N° 36/2018 Ouverture de crédits – Budget principal**

Le conseil municipal décide de procéder aux ouvertures de crédits suivants sur le budget principal de l’exercice en cours :

En section de Fonctionnement

<i>Dépenses</i>	
6218 (012) : Autres personnel extérieur	4 500,00
6247 Transports collectifs	5 000,00
6411 Personnel titulaire	10 000,00
6413 Personnel non titulaire	7 000,00
6451 Cotisations à l'URSSAF	755,00
6574 Subv.fonct.aux asso.& autres pers. de droits privé	5 000,00
6718 Autres charges exceptionnelles sur op.de gestion	1 230,00
Total dépenses :	33 485,00
<i>Recettes</i>	
7336 Droits de place	5 000,00
7411 Dotation forfaitaire	4 642,00
74121 Dotation de solidarité rurale	23 115,00
7472 Régions	728,00
Total recettes :	33 485,00

III – Grand Reims

Lors du bureau communautaire du 17 mai, a été présentée la Semaine du Développement Durable qui se déroulera du 30 mai au 5 juin avec les manifestations prévues dans les communes.

Au niveau du Plan de Protection de l’Atmosphère, la nouvelle feuille de route a été détaillée avec les actions à mettre en place.

Enfin, une fiche méthode sur la gestion du domaine public a été expliquée aux élus.

IV – Commissions

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants :

Enfance – Education

La commission s'est réunie le 14 mai pour faire le point sur les dérogations en fonction des quatre critères mis en place par la commune :

- Fratrie
- Travail sur la commune
- Garde par les grands-parents
- Garde par une nourrice taissotine

Il en résulte que 3 dérogations sont accordées en maternelle et autant en élémentaire à ce jour.

Au cours de cette réunion, a également été abordée la demande de la maternelle concernant la mise à disposition d'un agent pour assurer l'ouverture du portail un quart d'heure par jour. Dans la mesure où ce temps de travail se situe pendant le temps de présence des ATSEM, l'école maternelle devra trouver une organisation en interne.

Informations – Communications

La commission a abordé les corrections à apporter à l'agenda 2019 ainsi que sur le site Internet sur les rubriques « Economie Locale » et « Services Techniques ». Elle a également fait le point des abonnements en ligne au Taissotin et des questions posées via la SPL-Xdemat. Enfin, elle s'est interrogée sur les aménagements à apporter dans le hall de la mairie pour organiser la documentation mise à disposition.

Quant à la fréquentation du site, le nombre de pages lues a doublé grâce à la modification de la présentation du site.

V – Questions diverses

Le conseil est informé du recrutement de Mme ROVERE Nadine sur le CDD de 15H comme agent d'entretien à l'école élémentaire et de M. Guillaume POTAUFEU comme renfort aux services techniques depuis le 14 mai dernier jusqu'au 31 octobre 2018.

Les prochaines commissions se réuniront :

- Le 29 mai : Conseil Municipal Enfants avec la visite du CPI de Taissy
- Le 5 juin : Fêtes et Cérémonies
- Le 7 juin : Jeunesse et Sports
- Le 15 juin : soirée citoyenneté. Mmes BARRERE et DESCHAMPS ne sont déjà excusées de ne pouvoir participer à cette manifestation.

Monsieur le Maire rappelle le dossier transmis pour l'élaboration d'un schéma directeur et souhaite qu'une décision soit arrêtée. Les différences essentielles entre les deux cabinets résumées ci-après :

BLP Architectes	ASCISTE
Coût : 24 400 € HT 29 280 € TTC	Coût : 24 600 € HT * 29 520 € TTC *hors coût d'un sociologue (si besoin)
<p style="text-align: center;"><u>2 phases</u></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">Analyse du contexte urbain</div> <div style="text-align: center;">Développement d'un projet ↓ Schéma directeur</div> </div>	<p style="text-align: center;"><u>2 phases</u></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">Etat des lieux Diagnostic</div> <div style="text-align: center;">Objectif ↓ Schéma directeur</div> </div>
Durée : Phase 1 : 3 à 4 mois (env. 160 H) Phase 2 : 3 mois (env. 130 H) 290 H	Durée : Phase 1 : 13,5j (94H50) Phase 2 : 27,5j (192H50) 287 H

Les +	Les -	Les +	Les -
2 références en urbanisme prévisionnel - Witry-les-Reims - Gueux Equipe : - Architectes-urbaniste - Ingénierie VRD - Paysagiste 1ère réunion : expression des besoins et des attendus de la commune 1 réunion/3 semaines Présentation du document final en séances publiques et/ou en conseil municipal	Le détail de l'équipe mise en place	Une réunion de cadrage Analyse complète de la commune Enquête auprès de la population (mais également point négatif car uniquement tourné vers l'amélioration de l'existant)	Les références fournis sont plus des travaux L'équipe semble plus tournée vers les travaux (seul un architecte urbaniste) Dans la partie objectif, amélioration de l'existant avec préprogramme avec estimatif, aucune donnée sur l'accueil de nouvelle population , manque de développement Pas de précisions sur la cadence des réunions Pas de précisions sur le rendu du document final

Après un débat au sein du conseil municipal sur l'utilité de recourir à un cabinet extérieur pour définir les modalités de développement de la commune, la proposition du cabinet BLP Architectes est retenue par 5 voix contre, 2 abstentions et 10 voix pour.

Dans la procédure opposant M. JAGIELLO à la commune contre l'autorisation d'urbanisme délivrée au Foyer Rémois, la date de l'audience est fixée au 7 juin.

Certains habitants s'interrogent sur la mise en place des priorités à droite. Il est précisé que l'arrêté correspondant est pris mais que la pose de la signalisation correspondante dépend du Grand Reims auprès de qui les panneaux ont été commandés.

En ce qui concerne la sécurisation de la traversée d'agglomération, une rencontre a été organisée avec le Conseil Départemental le 20 avril au sujet de l'implantation du passage piéton surélevé au niveau du rond-point des Poteaux et l'interdiction des poids lourds en traversée de commune. Le premier point a été refusé par la commission bien que l'aménagement proposé répondait à leurs préconisations. Pour l'interdiction des poids lourds, le Conseil départemental demande une enquête de transit, c'est-à-dire que les camions devront être arrêtés pour leur demander le départ et l'arrivée de leurs parcours. Une rencontre est programmée ce vendredi 25 mai pour finaliser ce dossier.

Prochaine réunion de conseil : le 19 juin 2018

BARRIER Patrice	THOURAULT Sylvie	GA Thierry
TIAFFAY Patrice	WATISSE Eric	ROULLÉ Annie
DUCHESNE Madeleine	CZUDAKIEWICZ Jean-Philippe	DESCHAMPS Isabelle
PETITJEAN Katya	HALLIER Vincent	BARRÈRE Céline
DA SILVA Karine	LEFORT Clément	DAUBENFELD Nicole
ROYER Jean-Marc	TESTARD Claire	MICHEL Rafaële
VIELLARD Vincent		

